

COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Strasbourg Chef-lieu

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11
Conseillers représentés : 2

Date de la convocation : 12 février 2013

Séance du : 19 février 2013

Sous la présidence de M. Jean-Charles GANGLOFF, Maire

Membres présents :

M. HUCK, M. WURTZ, M. BAEHREL, adjoints
Mme HEILIG, M. FAVIER, Mme FENU, M. LORENTZ, Mlle MULLER,
M. LANG, M. SCHOTTER

Membres absents représentés :

M. AMANN, représenté par M. HUCK
M. SCHNITZLER représenté par M. BAEHREL

Membres absents excusés :

MM. WICKER, VIX

Membre absent non excusé :

1) Acquisition d'un véhicule de service

Monsieur le Maire explique aux conseillers présents que le véhicule utilitaire communal Kangoo aurait dû faire l'objet d'un contrôle technique en décembre 2012 et que le devis de réparation du Garage du Kochersberg à Wiwersheim, avant présentation au contrôle, s'élevait à 2.912,65 € TTC.

Au vu du coût de ces réparations, de la première mise en circulation du véhicule en 1998 et de son acquisition par la commune en 2002, il s'est avéré nécessaire, pour une question de sécurité et de réglementation, de disposer d'un véhicule en bon état.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de commander un nouveau véhicule DACIA DOKKER VAN 1,6 MPI 85 pour un montant de 10.959,62 € TTC dont la livraison est prévue mi-avril, auprès du Garage du Kochersberg à Wiwersheim,
- d'autoriser le maire à signer le bon de commande correspondant,
- de demander une mise à disposition d'un véhicule de location par le Garage du Kochersberg, moyennant le prix de 10 € HT par jour,
- d'autoriser le maire à signer le bon de commande correspondant ainsi que tous autres documents
- d'inscrire cette dépense au budget primitif, en section d'investissement.

2) Acquisition d'un ordinateur et de logiciels pour la mairie

Monsieur le Maire explique aux conseillers présents que pour la mise en place du module de dématérialisation avec la Trésorerie ainsi que la dématérialisation des actes administratifs avec la Préfecture, le matériel informatique de la mairie, pour être compatible, doit faire l'objet d'un remplacement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'autoriser le maire à signer un bon de commande avec JVS- MAIRISTEM pour l'acquisition :
 - d'un ordinateur moyennant le prix de 1.256,99 € TTC
 - du module Hélios dématérialisation : 125 € TTC
 - du protocole actes-SRCI : 167,44 € TTC
- de prévoir cette dépense au budget primitif, en section d'investissement.

3) Construction salle socio-éducative et ateliers municipaux

- Avenant n° 1 lot n°7 DECOPEINT : isolation thermique 1.650 € HT

Vu l'état d'avancement des travaux de construction de la salle et des ateliers municipaux, il est prévu un avenant au marché :

LOT 7 ISOLATION THERMIQUE – entreprise DECOPEINT

Montant de l'avenant n°1 : 1.650 € HT

Motif : suite au choix concernant la teinte de l'enduit des façades il est conseillé pour les couleurs rouges d'appliquer une peinture de protection spécifique permettant une meilleure tenue dans le temps et aux UV, soit une peinture x-black sur l'ensemble des façades enduites.

Vu le montant initial du marché de 9.230 € HT,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, accepte l'avenant n°1 du lot 7 ISOLATION THERMIQUE pour un montant de 1.650 € HT et autorise le maire à le signer.

4) Construction salle socio-éducative et ateliers municipaux

- Avenant n°1 DEKRA : mission SPS

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant concernant la transmission universelle de patrimoine de DEKRA Conseil HSE à DEKRA Industrial SAS avec effet au 1^{er} janvier 2013 dans le cadre du contrat de mission SPS pour le chantier de construction salle / atelier en cours.

5) Convention de stage en entreprise

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la candidature de Cécile LORENTZ domiciliée à ITTLENHEIM pour un stage en milieu professionnel dans le cadre de sa formation d'assistante de manager 2^{ème} année BTS au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED). Ce stage doit se dérouler durant 5 semaines et est soumis à la durée hebdomadaire légale de 35 heures.

Monsieur le Maire propose de passer une convention de stage avec l'organisme en question pour un stage du 4 mars au 5 avril 2013 et d'allouer une gratification au stagiaire correspondant au seuil de 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale.

Après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier y compris la convention de stage à passer avec le CNED et le stagiaire.

6) Vente de l'emprise foncière du garage de la propriété 2 rue de Neugartheim à Ittlenheim appartenant aux conjoints KLEIN/SCHWING

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal, afin que les conjoints Klein/Schwing puissent vendre la maison située 2 rue de Neugartheim à Ittlenheim, il y a d'abord lieu de régulariser l'emprise du garage y adossé situé sur le domaine public.

Après étude et au vu de la situation ancienne de ce bien, il est proposé de :

- procéder au déclassement du domaine public de l'emprise foncière du bien où est situé le garage dans le domaine privé de la commune,
- vendre l'emprise foncière aux futurs acquéreurs du bien, par l'intermédiaire du notaire chargé de la vente du bien par les conjoints Klein/Schwing, Me BOESHERTZ à Drulingen, en prenant pour référence le prix de vente de l'are de 4.615 € appliqué en 2012,
- de faire procéder à l'arpentage de l'emprise du garage, les frais du géomètre étant à la charge des conjoints Klein/Schwing.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, décide :

- le déclassement du domaine public dans le domaine privé de la commune du bien comprenant le garage faisant partie de la propriété Klein cadastrée : section 1 n° 96 avec 1,93 are,
- la vente de l'emprise du garage aux futurs acquéreurs, selon Procès-Verbal d'Arpentage à établir par le bureau de géomètre CARBIENER, dont les frais sont à la charge du propriétaire actuel, La vente sera conclue devant Me BOESHERTZ notaire à Drulingen, en prenant pour référence le prix de l'are de 4.615 €,
- d'autoriser le maire à signer l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant.

7) Demande de dérogation pour l'application de la réforme des rythmes scolaires

Lors de la rentrée scolaire de septembre 2013, une réforme portant sur les rythmes scolaires va entrer en vigueur. Celle-ci prévoit notamment un retour à une semaine de classe de 9 demi-journées, ainsi qu'un raccourcissement de la durée journalière des cours à 5h30 maximum. De plus, un projet éducatif territorial devra être instauré, prévoyant un temps péri-éducatif réservé pour l'enfant dans le but de construire un parcours éducatif cohérent et de qualité pour celui-ci.

Afin de permettre aux collectivités de financer une partie de cette réforme, un fond d'amorçage est prévu.

Toutefois, les communes ont la possibilité de demander au Directeur Académique une dérogation à la mise en œuvre effective de cette réforme dans les écoles dont elles assurent le fonctionnement. Cette dérogation va permettre de repousser à la rentrée 2014 l'application de cette réforme. Cependant, un report entraîne la renonciation à la perception du fond d'amorçage.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal présents de demander une dérogation pour l'application de cette réforme des rythmes scolaires en 2013 afin de la mettre en œuvre à la rentrée 2014. En effet, les délais impartis pour étudier les attentes, les répercussions et la mise en pratique de cette mesure ne sont pas suffisants. Une mise en application de cette réforme lors de la rentrée 2014 permettrait alors d'accroître l'efficacité de celle-ci.

Après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition de Monsieur le Maire,
- de renoncer au fond d'amorçage,
- d'informer le Président du Conseil Général du Bas-Rhin,
- d'autoriser le Maire de procéder à une demande de dérogation de l'application à la rentrée 2013 de la réforme sur les rythmes scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires de NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM.